

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 206

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout

à l'amendement n° 180 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« violence »,

insérer les mots :

« en milieu scolaire comme périscolaire, ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 2, substituer aux mots :

« en milieu scolaire comme périscolaire »

les mots :

« ainsi que du contrôle par la puissance publique de ces établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à reconnaître que les violences ont pu être aggravées par l'insuffisance du contrôle par la puissance publique de ces établissements.